

# EVOLUTION DES COUTS DE PRODUCTION BETTERAVIERS EN UNION EUROPEENNE

La présente étude a été réalisée dans le cadre des travaux annuels de l'Observatoire des couts de production betteraviers menés par l'ARTB, en collaboration avec Pluriagri. L'analyse porte sur six pays européens producteurs de betteraves sucrières : Pays-Bas, Belgique, Danemark, Pologne, Allemagne et France.

D'un point de vue méthodologique et compte tenu de l'hétérogénéité des données économiques existantes, l'analyse des charges variables et des charges fixes par Etat Membre s'appuie sur deux sources d'information distinctes :

- Les **charges variables** betteravières sont issues du **réseau partenaire allemand AgriBenchmark** pour les trois principaux producteurs européens : France, Allemagne et Pologne qui représentent 70% de la production sucrière européenne,
- Les **charges fixes** des exploitations betteravières, qui concernent six pays, s'appuient sur les données microéconomiques harmonisées du **Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen**.

Les résultats présentés couvrent la période allant de 2016 à 2022 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles et consolidées).

## Table des matières

I.	Charges variables betteravières .....	2
II.	Charges fixes des exploitations betteravières.....	4
III.	Cout betteravier complet en Allemagne, France et Pologne.....	8
IV.	Conclusion.....	10

## I. Charges variables betteravières

Elles regroupent les postes **engrais**, **semences**, et **produits de protection des plantes** (fongicides, insecticides et herbicides) et concernent les fermes betteravières françaises, allemandes et polonaises.

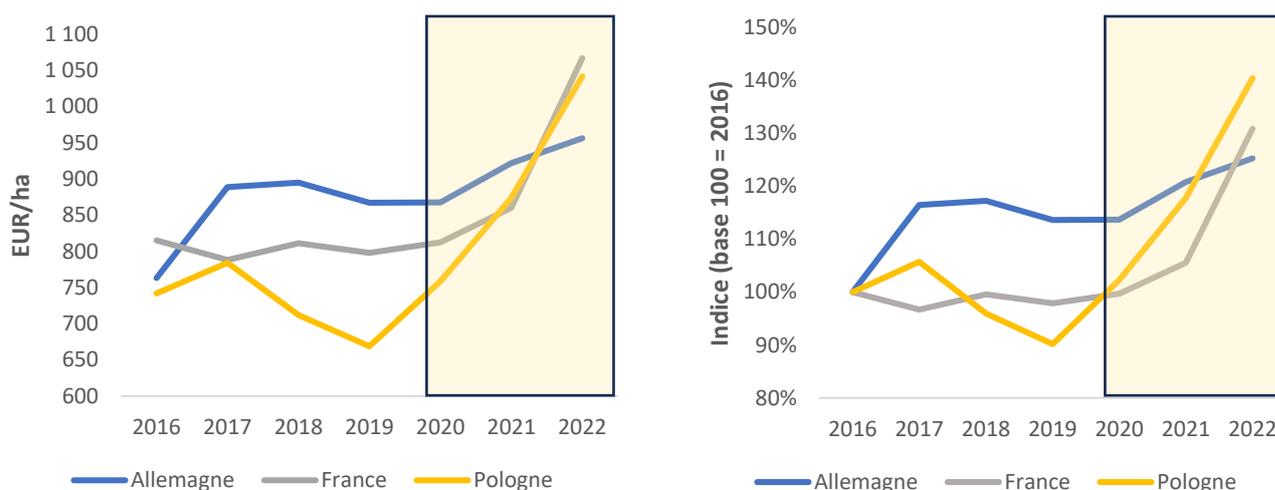
L'évolution historique de ces charges (Graphique 1) fait notamment apparaître :

- une **hausse spectaculaire** du niveau de ces charges **entre 2020 et 2022**<sup>1</sup> : l'augmentation constatée étant comprise entre 25 et 40% pour ces trois Etats Membres,
- une **compétitivité renforcée** - qui reste toutefois à relativiser en raison de l'intégration du recours à l'engrais organique de ferme (cf. plus bas) - pour les **fermes allemandes** dont les charges apparaissent désormais moins élevées qu'en Pologne,
- une disparition de l'**avantage compétitif polonais**, historiquement de l'ordre de 100 EUR/ha.

Concernant l'envolée générale des charges variables – qui dépassent désormais les 1000 €/ha en Pologne et en France – elle résulte principalement de la reprise post-Covid (et dans une moindre mesure du conflit russo-ukrainien dont les effets ne se feront pleinement sentir qu'en 2023) et se traduit par une hausse importante :

- des couts énergétiques (et par là même celui des engrais de synthèse ou engrais gris produits à partir de gaz naturel<sup>2</sup>),
- du niveau d'inflation en Union Européenne.

Graphique 1 : Evolution historique des charges variables d'exploitation



Source : ARTB d'après Agribenchmark

De manière plus spécifique et au regard de la répartition par poste des charges variables (Graphique 2), le cout des **semences reste encore favorable à la Pologne même si le différentiel – notamment avec la France - tend à se réduire en 2022.**

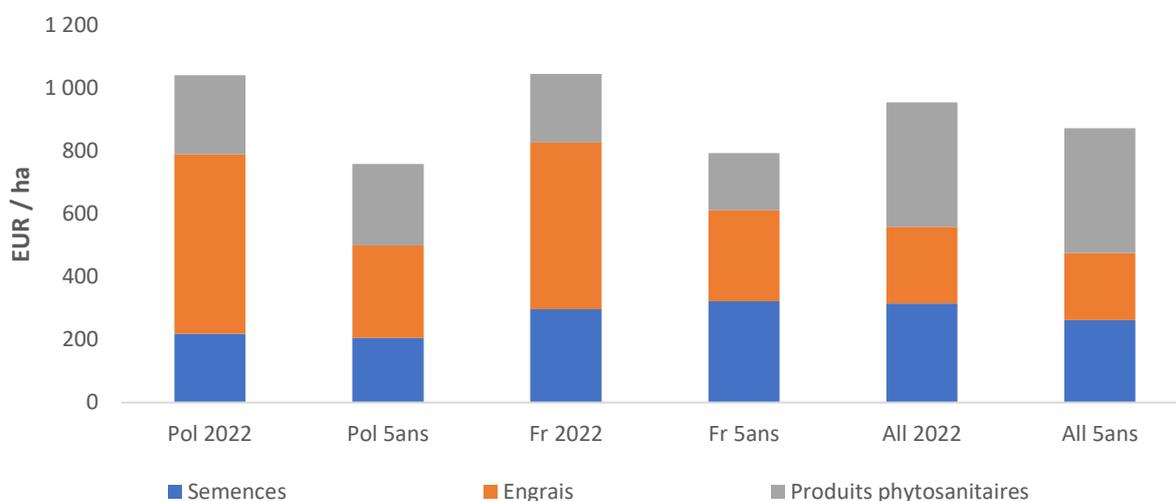
Du côté des **charges d'engrais**, celles-ci apparaissent structurellement plus élevées en France et en Pologne par rapport à l'Allemagne. Si cela peut sembler surprenant de prime abord, cette différence tient au fait que les fermes de références allemandes utilisent des apports organiques (lisiers) provenant de l'exploitation elle-même (et dont le cout est ainsi supposé nul). Cette différence

<sup>1</sup> Cette hausse fait suite à une période relativement stable – entre 2017 et 2020 – au cours de laquelle les charges variables étaient généralement comprises entre 700 et 900 EUR/ha.

<sup>2</sup> <https://www.artb-france.com/actualites/585-engrais-azote-s-de-carbone-s.html>

explique, en grande partie, le renforcement apparent de la compétitivité des fermes allemandes qui est donc à relativiser.

Graphique 2 : Décomposition des charges variables betteravières en 2022 et comparaison avec la moyenne 5 ans (2017-2021)



Source : ARTB d'après Agribenchmark

Enfin, concernant le poste « **produits phytosanitaires** », la France présente un niveau moyen de charges inférieur à celui constaté en Allemagne et en Pologne. Ce niveau reste toutefois directement influencé les conditions pédoclimatiques de l'année qui modifient la prolifération des adventices et du parasitisme. Dans cette logique, des conditions humides et chaudes renchérissent le nombre d'interventions de l'itinéraire technique. Quant à la politique de prix des fournisseurs de produits phytosanitaires, elle influence certainement le coût de ce poste bien que cela soit difficile à objectiver. D'autres éléments peuvent également jouer sur ce poste de charge. C'est notamment le cas :

- Des taxes et normes réglementaires en vigueur dans chaque pays,

*A titre illustratif, la France a mis en place une « taxe » sur les produits phytosanitaires (sous forme de Redevance pour Pollutions Diffuses ou RPD), dont le niveau est fonction du volume et de la toxicité/dangerosité des produits. A contrario, l'Allemagne n'impose pas de taxe « directe » telle que la RPD mais passe par des mécanismes indirects en lien notamment avec i) la couverture des frais de surveillance liés à d'éventuelles inspections ou à des contrôles de résidus mais aussi ii) le financement de programmes environnementaux des Länders. Quant à la Pologne et selon nos informations, le pays ne dispose pas d'une taxation analogue à la RPD française.*

- Des coûts de production et notamment des coûts salariaux qui sont structurellement moins élevés en Pologne.

*A titre indicatif, le salaire minimum en France, Allemagne et Pologne pour le compte de la campagne 2022 (base octobre/septembre) a été réciproquement de 11,27 €/h, 12 €/h et 4,7 €/h.*

Il convient enfin de souligner que l'interdiction d'usage des néonicotinoïdes (NNI) en enrobage de semences a contraint les pays concernés (Tableau 1) à utiliser des solutions alternatives plus coûteuses comme le Movento (Spirotetramat) et le Teppeki (Fonicamide).

Tableau 1 : Aperçu des accords d'usage de néonicotinoïdes sur les semences traitées de betteraves sucrières en 2022

	Belgique	Danemark	Allemagne	France	Pays-bas	Pologne
2022					ADS	
	Accordé					
ADS	Non accordé - Aucune Demande Soumise					

Source : ARTB d'après Confédération Internationale des Betteraviers Européens (CIBE)

## II. Charges fixes des exploitations betteravières

L'analyse de ces charges s'appuie sur les données du RICA Europe et concerne 6 pays.

D'un point de vue méthodologique et afin d'éviter une trop forte dispersion des résultats en lien avec les très petites et très grosses exploitations, un échantillonnage a été réalisé pour n'intégrer que des exploitations dont :

- le « produit brut standardisé » annuel - assimilable en première approximation à un chiffre d'affaire potentiel hors aides directes - est compris entre 100 000 € et 500 000 € et dont,
- le produit brut standardisé betterave est supérieur à 10% du produit brut standardisé de l'ensemble des cultures végétales de l'exploitation.

### Qu'est-ce que le « Produit Brut Standardisé » (PBS)

Il s'agit d'un Produit Brut [rendement \* prix] « potentiel » estimé à dire d'expert dans chacun des Etats Membres pour chaque production végétale et animale. Les hypothèses de produit brut - validées par ces experts - sont ensuite appliquées aux exploitations issues du recensement agricole en fonction de leurs caractéristiques (assolement dans le cas des cultures végétales et nombre d'UGB dans le cas animal).

Ce travail aboutit ainsi à calculer un PBS et à déterminer des dimensions économiques servant à classer les exploitations agricoles : moins de 50 000 EUR, entre 50 000 et 100 000 EUR, entre 100 000 et 500 000 EUR, plus de 500 000 EUR.

Il est ensuite possible de repositionner les exploitations dans une matrice combinant les OTEX, le périmètre géographique (région) et la dimension économique.

Les charges fixes sont celles de l'exploitation moyenne du pays considéré *sans affectation à une production particulière*.

Ce poste comprend ainsi :

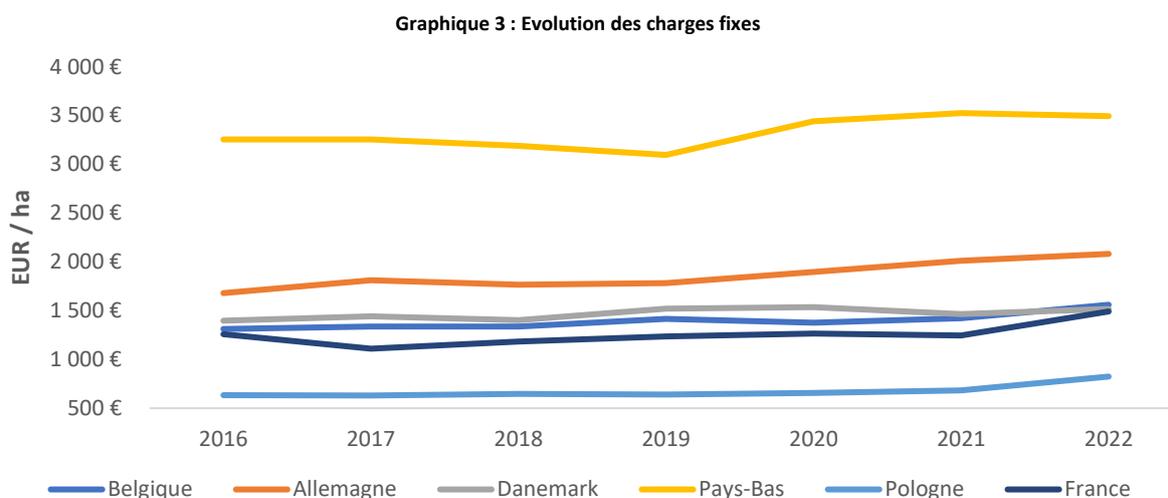
- les charges courantes de mécanisation : tracteurs, semoirs, pulvérisateur, outils de travail du sol,
- les charges courantes d'énergie (bâtiments) et de carburants,
- les travaux par tiers,
- les amortissements,
- les salaires et charges sociales,
- les fermages payés,
- les frais financiers, frais généraux et taxes.

L'inclusion des charges courantes de mécanisation, de l'énergie, des carburants et des travaux par tiers signifie que les charges d'itinéraire technique des cultures présentes dans la rotation sont incluses dans les charges fixes du RICA Europe.

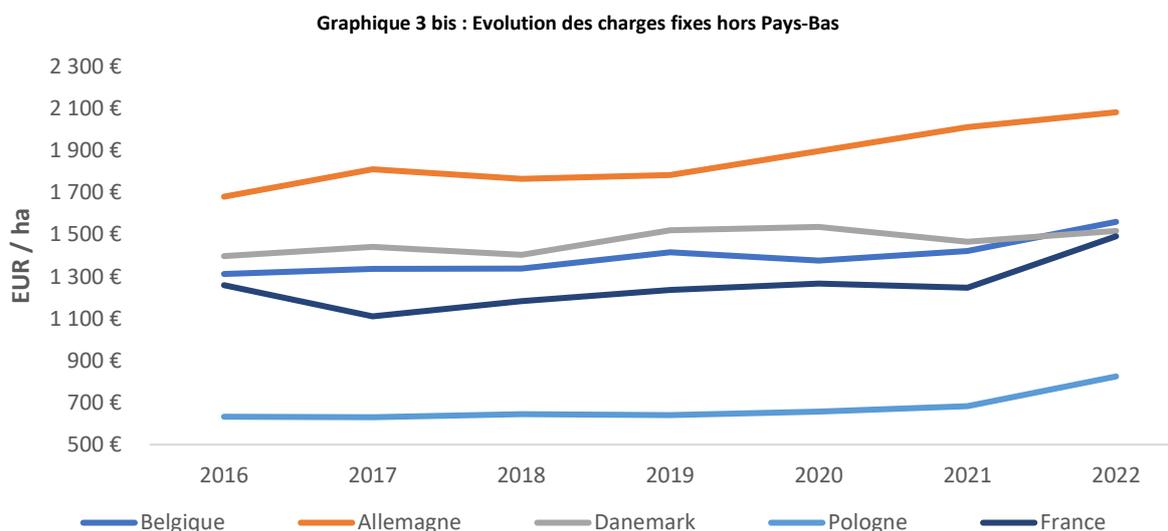
[A ce titre, la comparaison entre les coûts de production « betterave France »<sup>3</sup> d'une part et les données du RICA Europe d'autre part, fait apparaître des écarts minimes (cf. [III. Cout betteravier complet en Allemagne, France et Pologne](#)) et illustre la cohérence des travaux d'analyse réalisés.]

Une comparaison directe des charges fixes entre Etats Membres s'avère ainsi difficile : certains pays - tels que les **Pays-Bas** – ayant un niveau de charges structurellement plus élevées par rapport aux autres (Graphiques 3 et 3 bis).

Cela tient notamment au fait que les exploitations néerlandaises réalisent généralement de lourds investissements dans des serres et/ou des bâtiments de stockage pour des cultures comme les pommes de terre ou les oignons. Ces investissements renchérissent dès lors, et de manière très significative, le coût du poste « amortissement » et les frais financiers de ces exploitations.



Source : ARTB – Pluriagri

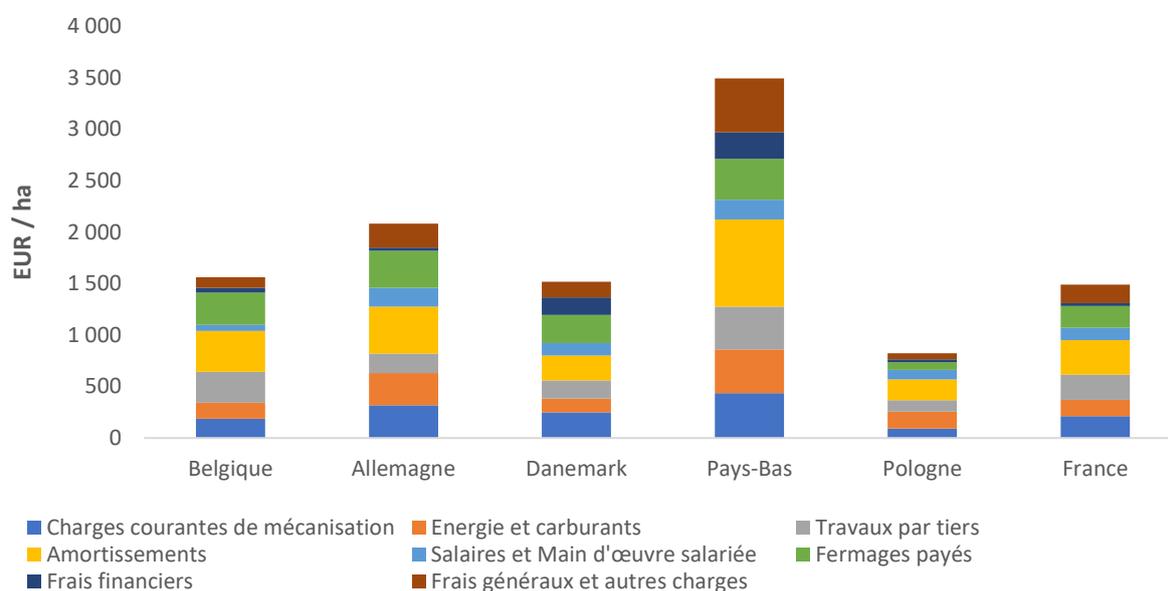


Quant aux charges de la **Pologne** et comme le révèle la décomposition des charges fixes (Graphique 4 et 4 bis), elles restent bien en dessous de celles des autres EM étudiés. Cela tient notamment au niveau structurellement plus faible de l'ensemble des postes de charges fixes (à commencer par le coût des

<sup>3</sup> <https://www.artb-france.com/nos-analyses/economie-de-l-exploitation-contractualisation/573-cout-de-production-betteraves-france-2021-et-projections-2022-et-2023.html>

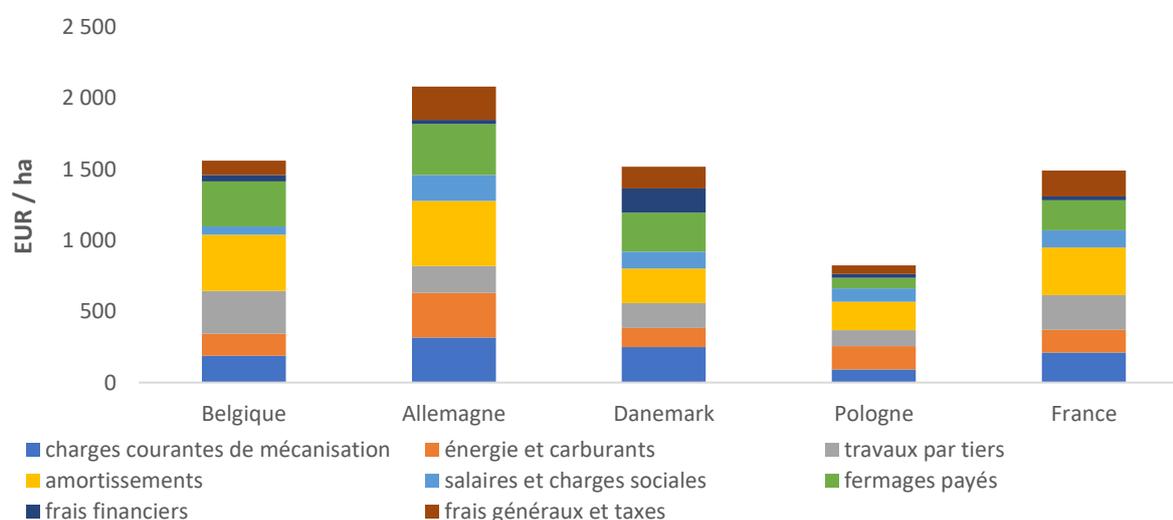
fermages payés et les charges courantes de mécanisation) à l'exception notable des charges salariales.

Graphique 4 : Décomposition des charges fixes (2022)



Source : ARTB – Pluriagri

Graphique 4 bis : Décomposition des charges fixes hors Pays-Bas (2022)



Source : ARTB - Pluriagri

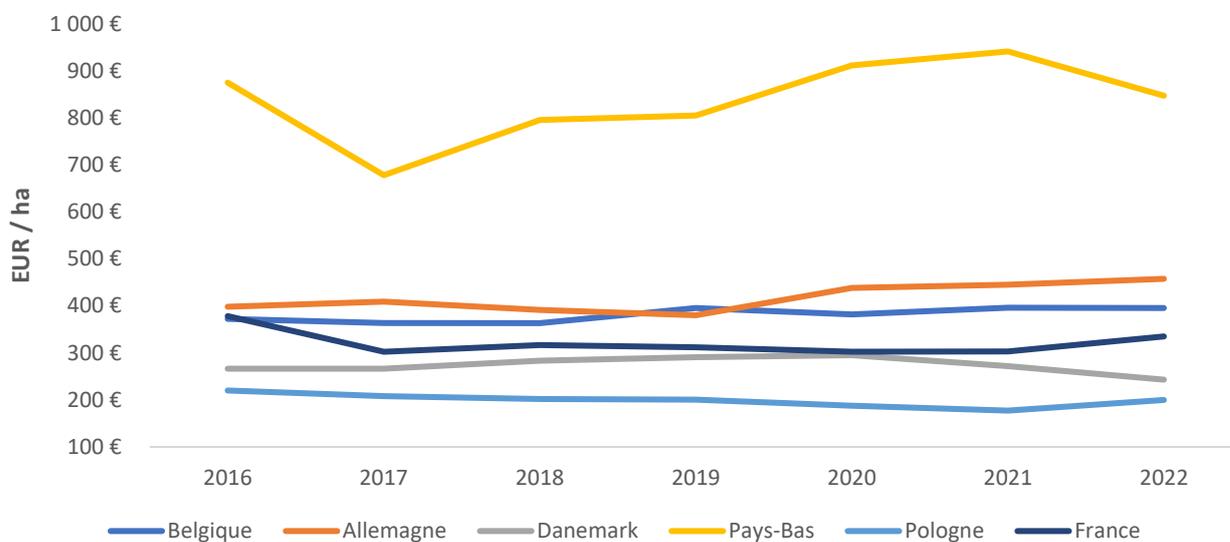
Cette comparaison des charges fixes révèle aussi que la **France** dispose, hors cas de la Pologne, d'un **avantage compétitif** en lien avec le « **foncier** » dont le cout reste plus faible que dans les autres EM d'Europe de l'Ouest étudiés.

A l'inverse, le cout des « **amortissements** » en France s'avère structurellement assez élevé, tout comme en Belgique et Allemagne.

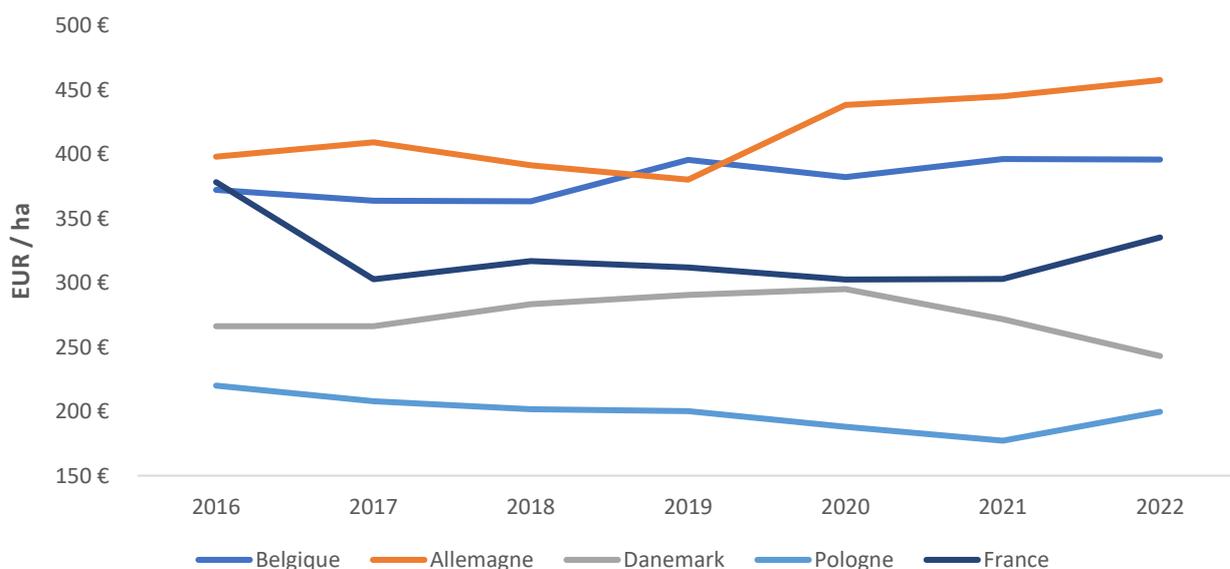
Si ce niveau a pu être historiquement lié à l'existence de certains dispositifs de lissage du revenu agricoles et a peut-être pu inciter certains à se « suréquiper », l'existence d'un taux d'imposition élevé a sans aucun doute également joué un rôle.

L'évolution historique de cette charge permet toutefois de constater que ce niveau est relativement stable sur les dernières années (Graphiques 5 et 5 bis).

**Graphique 5 : Evolution des charges d'amortissements**

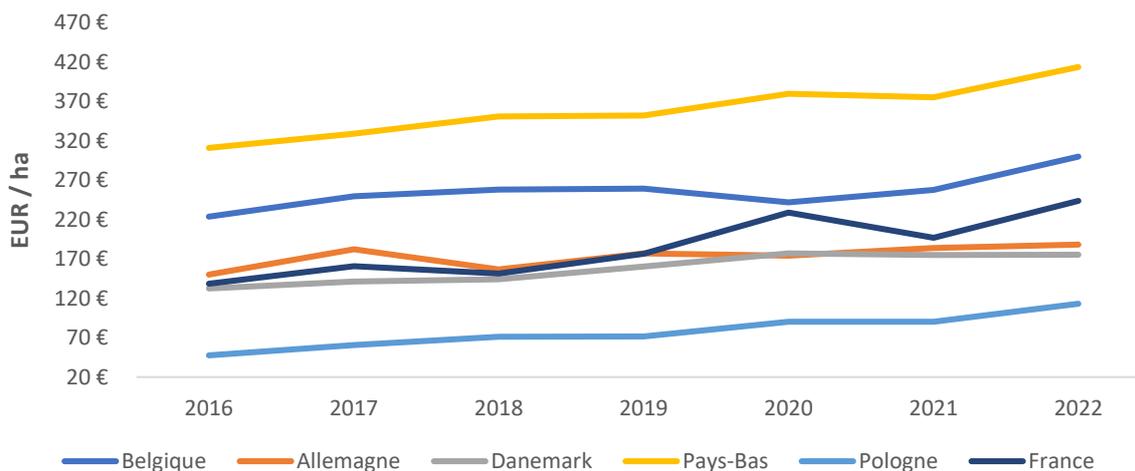


**Graphique 5 bis : Evolution des charges d'amortissements hors Pays-Bas**

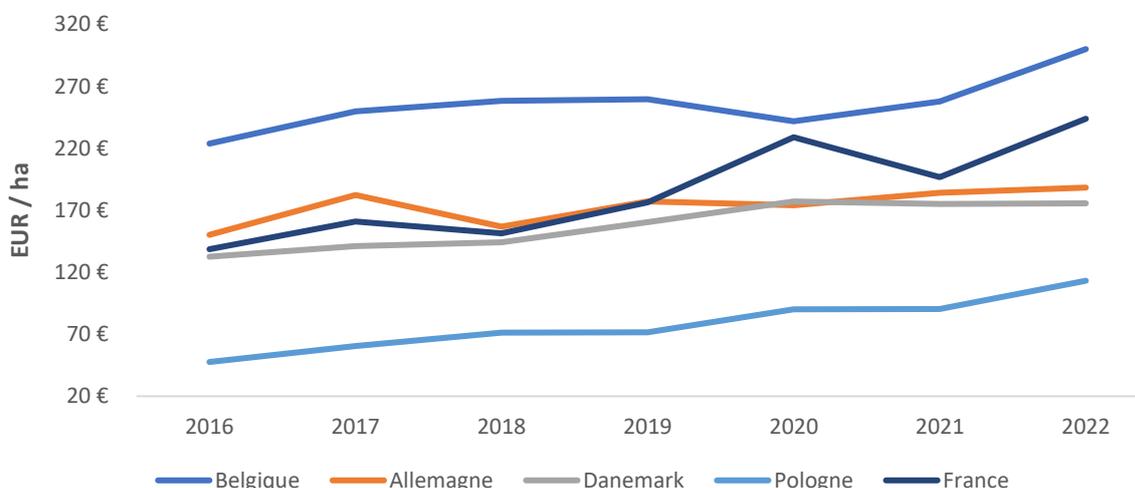


L'apparition de la DEP ainsi que le recours grandissant aux ETA (Graphique 6 et 6 bis) ou à l'achat de matériel d'occasion pourraient expliquer cette tendance.

Graphique 7 : Evolution des charges des travaux par tiers



Graphique 7 bis : Evolution des charges des travaux par tiers hors Pays-Bas



### III. Cout betteravier complet en Allemagne, France et Pologne

Les données du RICA Europe ne permettent pas de déterminer précisément les charges fixes betteravières. Par conséquent, le cout complet betteravier présenté ici s'entend comme la somme :

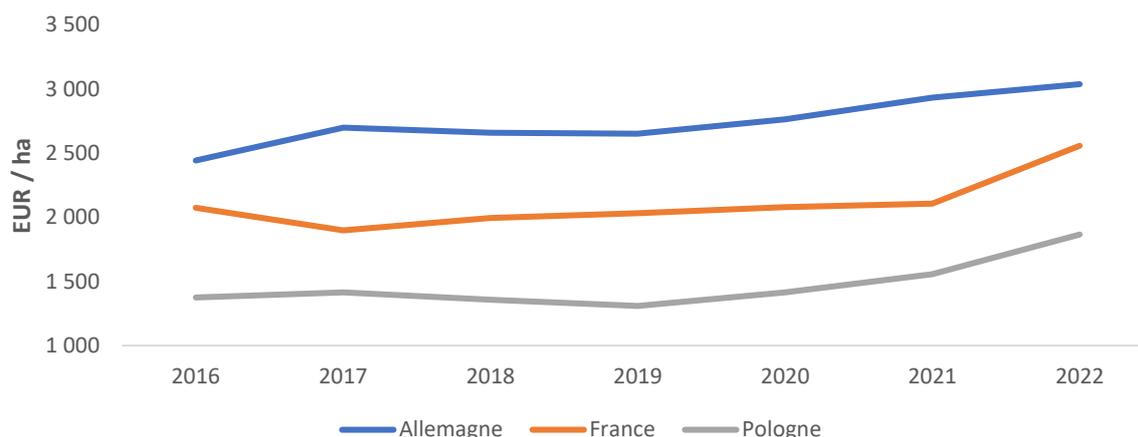
- des charges variables betteravières par hectare et,
- des charges fixes d'exploitation ramené à l'hectare.

Les charges variables n'étant disponibles que pour trois pays, le cout betteravier complet n'a pu être calculé que pour ces pays à savoir : Allemagne, France et Pologne.

Sur cette base et bien que le cout complet betteravier ait progressé de 35% (450 EUR/ha) en Pologne au cours des six dernières années (Graphique 7), celui-ci reste structurellement inférieur à celui de ses deux principaux concurrents européens<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Pour rappel, la France, l'Allemagne et la Pologne sont les trois principaux Etats Membres producteurs de betteraves qui représentent plus des 2/3 de la production betteravière européenne.

Graphique 7 : Evolution du cout betteravier complet

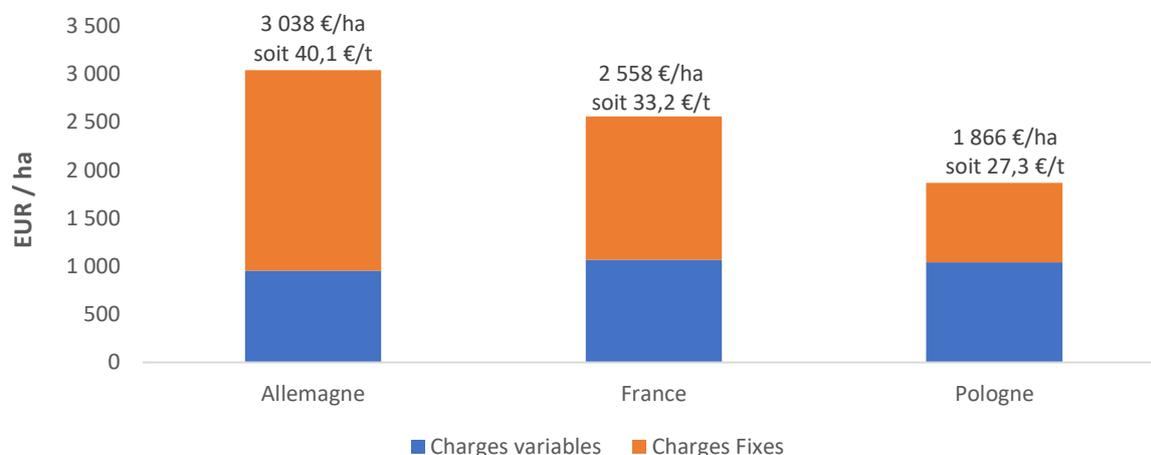


Source : ARTB - Pluriagri

A cet égard, le cout betteravier complet allemand - en hausse de 24 % sur cette même période - atteint 3 038 EUR/ha en 2022 : un niveau qui s'explique quasi-exclusivement par l'existence de charges fixes plus élevées qu'en France et en Pologne (Graphique 8).

Quant au cout betteravier complet français 2022, il s'établit à 2558 EUR/ha soit un niveau très proche de celui estimé dans le cadre des travaux menés spécifiquement sur le cout de production betteravier français qui s'établit à 2626 EUR/ha (hors irrigation et MSA). Un constat qui atteste, au passage, de la cohérence des travaux « couts de production betteraviers » dans leur ensemble.

Graphique 8 : Cout betteravier complet – données 2022



Source : ARTB - Pluriagri

Cette évaluation met également en évidence le poids très significatif des charges fixes (Graphique 8) et son impact sur la compétitivité des filières betteravières européennes, particulièrement dans les pays d'Europe de l'Ouest.

## IV. Conclusion

Avec une hausse simultanée des charges variables betteravières et des charges fixes d'exploitation : le cout de production européen est, sans surprise, en hausse significative sur 2022 et ce, dans l'ensemble des Etats Membres étudiés.

L'évaluation du cout complet betteravier français 2022 - qui s'établit à 2 558 EUR/ha en vertu des données utilisées dans cette étude – met par ailleurs en évidence :

- une véritable cohérence (moins de 3% de différence) avec le travail spécifique mené sur les couts de production betteravier français<sup>5</sup>,
- la moindre compétitivité de la France vis-à-vis de la Pologne,
- une meilleure compétitivité de la France vis-à-vis de l'Allemagne,

Plus généralement, l'étude démontre le poids, souvent sous-estimé, des charges fixes sur le niveau de compétitivité des Etats Membres étudiés. Un constat qui conduit à s'interroger sur les moyens qui permettraient de réduire le niveau de ces charges fixes.

Il convient, pour finir, de signaler que la compétitivité du cout de production betteravier – lorsqu'il est exprimé en EUR/t betterave et non en EUR/ha - est aussi fortement liée à la productivité hectare de la culture. Compte tenu de la stagnation et/ou diminution de cette productivité dans bon nombre de pays européens, la compétitivité betteravière européenne dans son ensemble tend d'autant plus à se dégrader.

---

<sup>5</sup> <https://www.artb-france.com/nos-analyses/economie-de-l-exploitation-contractualisation/601-cout-de-production-betteraves-france-2022-et-prevision-2023-et-2024.html>